SAINTJOHNPERSE
Lycée public d'enseignement général et technologique

Réunion du 22 janvier 2022

Orientation et affectation après la 2nde GT

02 rue Jules Ferry
64 000 PAU
05 59 62 73 11 / 05 59 32 26 80

REUNION DU 22 JANVIER 2022

L'orientation après la 2nde GT

Les procédures d'orientation

Les différentes voies de poursuite d'études

L'affectation et l'inscription

4 possibilités après la 2nde GT :

- **Passage en 1 générale ou technologique (ou spécifique)**
- **Passage en 1ere Bac Pro (filière professionnelle)**
- **Maintien en classe de 2 GT à la demande de la famille (de droit)**
- **Redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement**

Faire sa demande en fonction :

- **des goûts, des centres d'intérêts** (bien se renseigner sur les disciplines dominantes du Bac envisagé)
- **des résultats scolaires** (le choix du bac (général ou techno) est soumis à l'avis du conseil de classe)
- **des projets d'études après le bac** (bien se renseigner sur les poursuites d'études envisageables avec les spécialités envisagées ou les séries pour le bac technologique)
- **D'une réflexion sur l'insertion professionnelle** à l'issue de la filière choisie

Les étapes du choix de la poursuite d'études et du dialogue avec les familles:

Premier trimestre – Premières informations et intentions

- Les élèves commencent à réfléchir à leur projet d'orientation.
  - Les élèves expriment leurs premières intentions: Fiches d'intentions de vœux.

Deuxième trimestre – Demandes provisoires pour l'orientation

- La famille demande le passage dans l'une des voies d'orientation proposées sur la fiche de dialogue. **Voie générale** (4 ou 5 vœux de spécialités) ou **voie technologique** (choix de la série).
- Le conseil de classe répond à cette demande, de façon provisoire. Pour la 1ere Gen, il émet un avis sur les enseignements de spécialité demandés par les représentants légaux. La proposition d'orientation est **provisoire et ne porte pas sur les enseignements de spécialité.**
- A la suite des propositions du conseil de classe, des échanges, élève, famille et équipe pédagogique permettent d'affiner le projet de l'élève jusqu'au 3e trimestre.
- En cas de désaccord, le dialogue est maintenu jusqu'au troisième trimestre.

Les étapes du choix de la poursuite d'études et du dialogue avec les familles:

Troisième trimestre – Choix définitifs et décisions.

- L'élève et sa famille formulent des vœux définitifs 1G, 1Techno (série) ou 1ere Pro ou maintien. Pour la 1ere G, ils arrêtent les 3 enseignements de spécialité souhaités après dialogue avec l'équipe pédagogique.
- Le conseil de classe propose, compte tenu du bilan scolaire de l'élève et de son projet personnel, le passage en **première générale** ou **technologique** en précisant la (ou les) série(s) dans ce second cas. Le conseil de classe peut conseiller également une réorientation en 1ere Bac Pro. Un maintien en 2GT peut être demandé de droit par la famille. Un redoublement exceptionnel peut être demandé par le chef d'établissement (procédure spécifique).
- En cas d'accord, la proposition devient décision du chef d'établissement qui la notifie à la famille.
- En cas de désaccord, la famille doit immédiatement prendre contact avec le chef d'établissement pour la **phase de dialogue**. Après dialogue, si le désaccord persiste, le chef d'établissement doit motiver sa décision et la famille peut, sous trois jours, faire connaître son choix de recourir à l'**appel** (voie générale, voie technologique ou maintien en 2nde).
  La demande de redoublement exceptionnelle par le chef d'établissement fait l'objet d'une procédure particulière.

Une procédure de dialogue dématérialisée

Depuis l'année dernière, la procédure de dialogue avec les familles est dématérialisée, la fiche de dialogue « papier » est remplacée par une procédure en ligne avec un téléservice.

Les familles pourront saisir en ligne leurs demandes d'orientation lors des phases provisoires (2ème trimestre) et définitive (3ème trimestre), et consulter les réponses apportées par le conseil de classe ainsi que la décision d'orientation prise par le chef d'établissement.

Les parents des élèves de 2nde générale et technologique peuvent saisir jusqu'à 11 demandes d'orientation, à la fois pour la phase provisoire et pour la phase définitive : 1ère générale (et enseignements de spécialité), 1ère technologique (8 séries), (1ère préparant au BT « Métiers de la musique »), demande d'accès à la voie professionnelle.

Accéder au téléservice orientation

L'accès au téléservice orientation s'effectue par le Portail Educonnect.

- Educonnect est le nouveau mode d'accès au téléservice qui permet le suivi de la scolarité et à l'accompagnement de la scolarité des enfants et aux ressources numériques de l'éducation.
- Articulé avec le système FranceConnect, il permet avec **un compte unique pour chaque élève et chaque responsable** :
  - d'accéder aux services numériques des établissements scolaires (consultation des livrets scolaires, ENT)
  - de réaliser des démarches en ligne liées à la scolarité (**Inscriptions, demandes de bourses, mise à jour des fiches de renseignements, orientation et affectation, téléinscription, etc.**).

https://teleservices.education.gouv.fr

01

02

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal

2ème trimestre: Phase provisoire (de début février à mi-mars)

03

Les parents sont autonomes dans la création de leur compte EDUCONNECT.
Ce compte a dû déjà être utilisé en juillet pour l'inscription au lycée.
L'accès au service en ligne Orientation devient actif dès que la campagne d'orientation est ouverte.

2ème trimestre: Phase provisoire

04

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

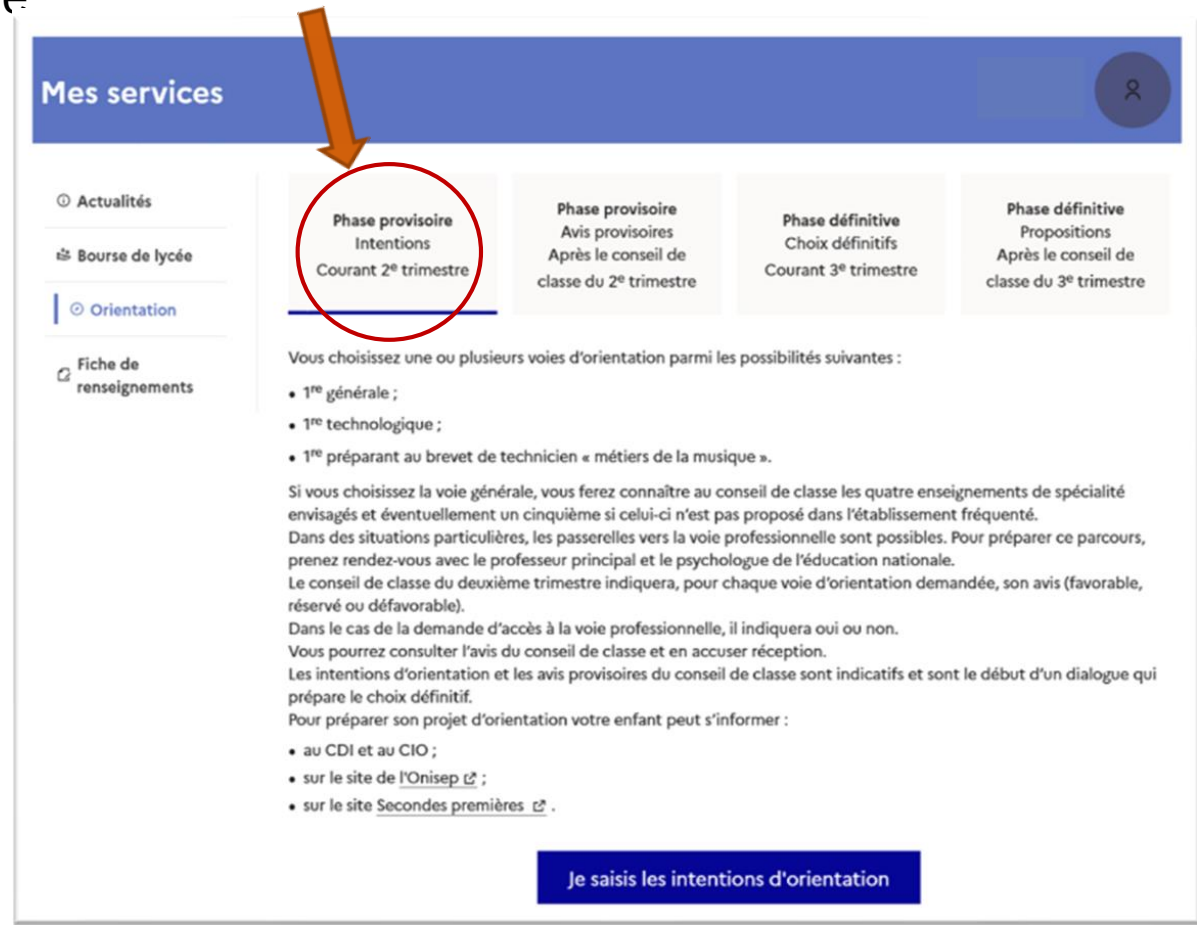

2ème trimestre: Phase provisoire

05

- il faut saisir au moins 1 intention
- on peut saisir jusqu'à 10 intentions : 1re générale (et enseignements de spécialité), 1re technologique (et série), 1re préparant au BT métiers de la musique, et une demande d'accès à la voie professionnelle
- seule la 1re technologique peut être sélectionnée plusieurs fois
- le rang détermine l'ordre de préférence
- les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte

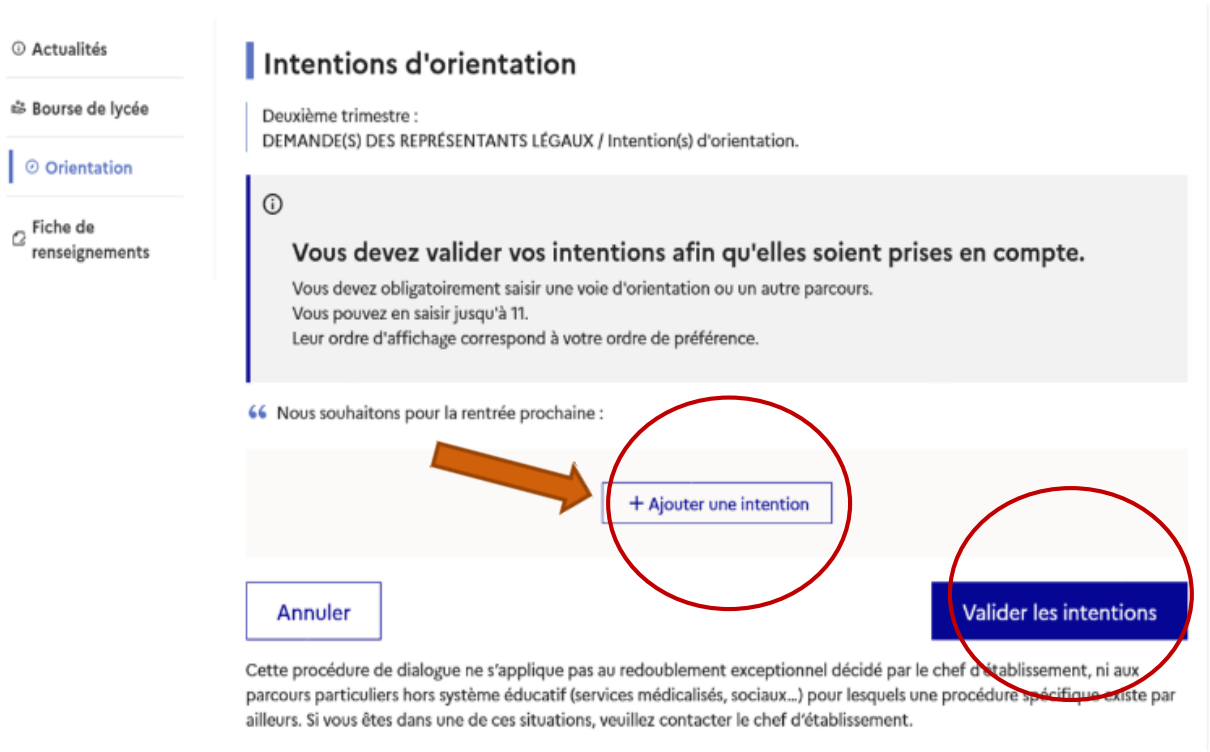

2ème trimestre: Phase provisoire

06

➢ **Pour la 1ere générale: il faut choisir des spécialités**.

➢La sélection des enseignements de spécialité est présentée sous la forme de listes déroulantes. Pour chacun des **quatre choix** *(3 spécialités seront retenues au 3ème trimestre)* et éventuellement d'un cinquième hors de l'établissement, le menu déroulant affiche la liste des enseignements de spécialité proposés, dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus affiché pour le choix suivant. Il n'est pas possible par exemple de choisir 2 enseignements de spécialité en anglais (AGL8 et AMC8)

➢**Merci de les placer du haut vers le bas par ordre de préférence**

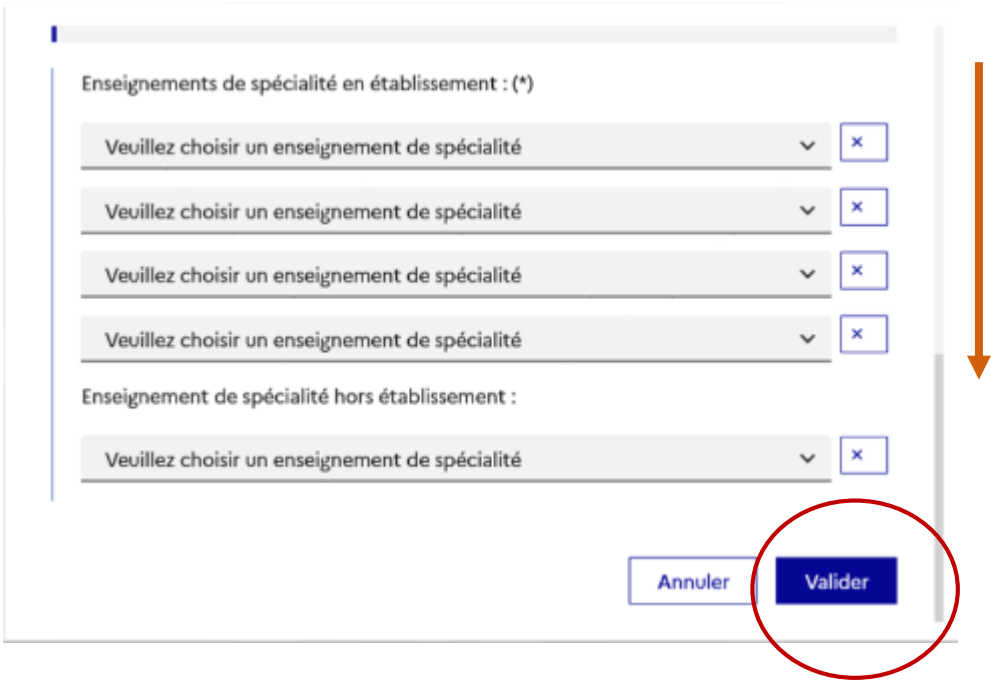

2ème trimestre: Phase provisoire 06 bis

Pour la 1re technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix

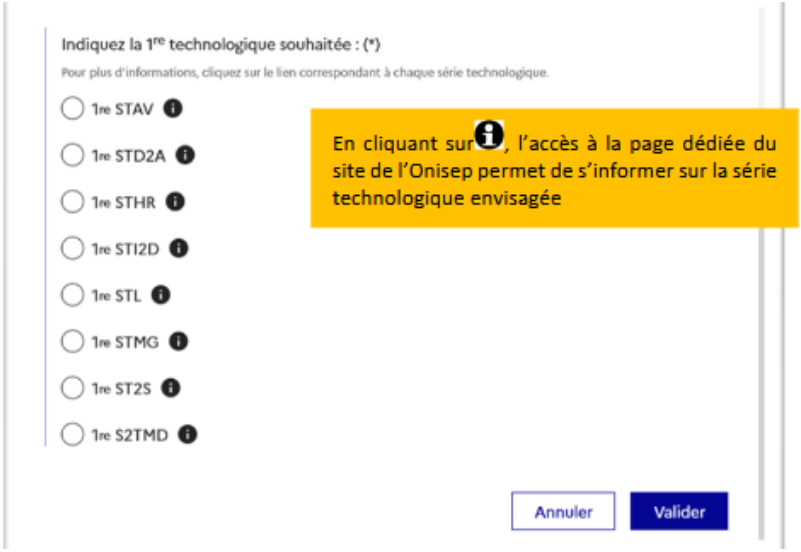

Autre parcours : **accès à la voie professionnelle**

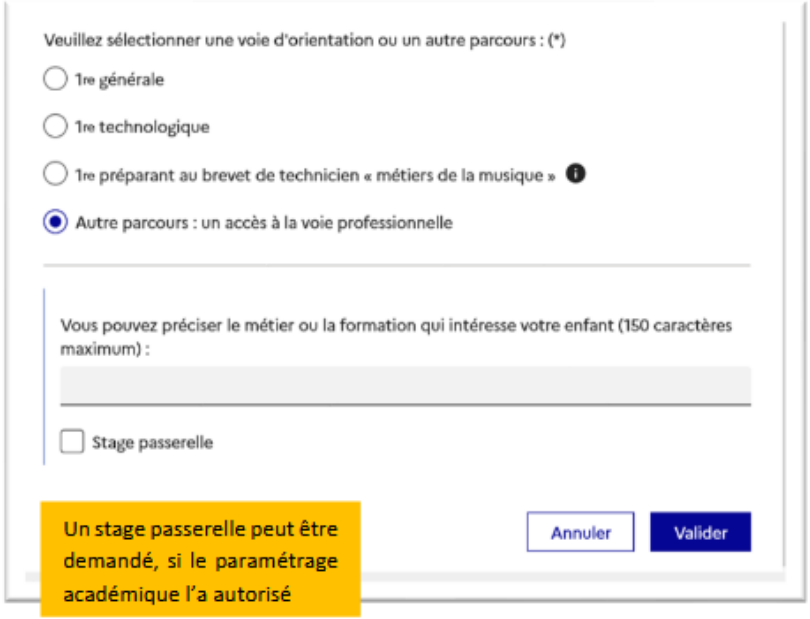

2ème trimestre: Phase provisoire 07

Validation et récapitulatif

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation de la saisie :
➔ transmission d'un **courriel** avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal
les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève
➔ le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

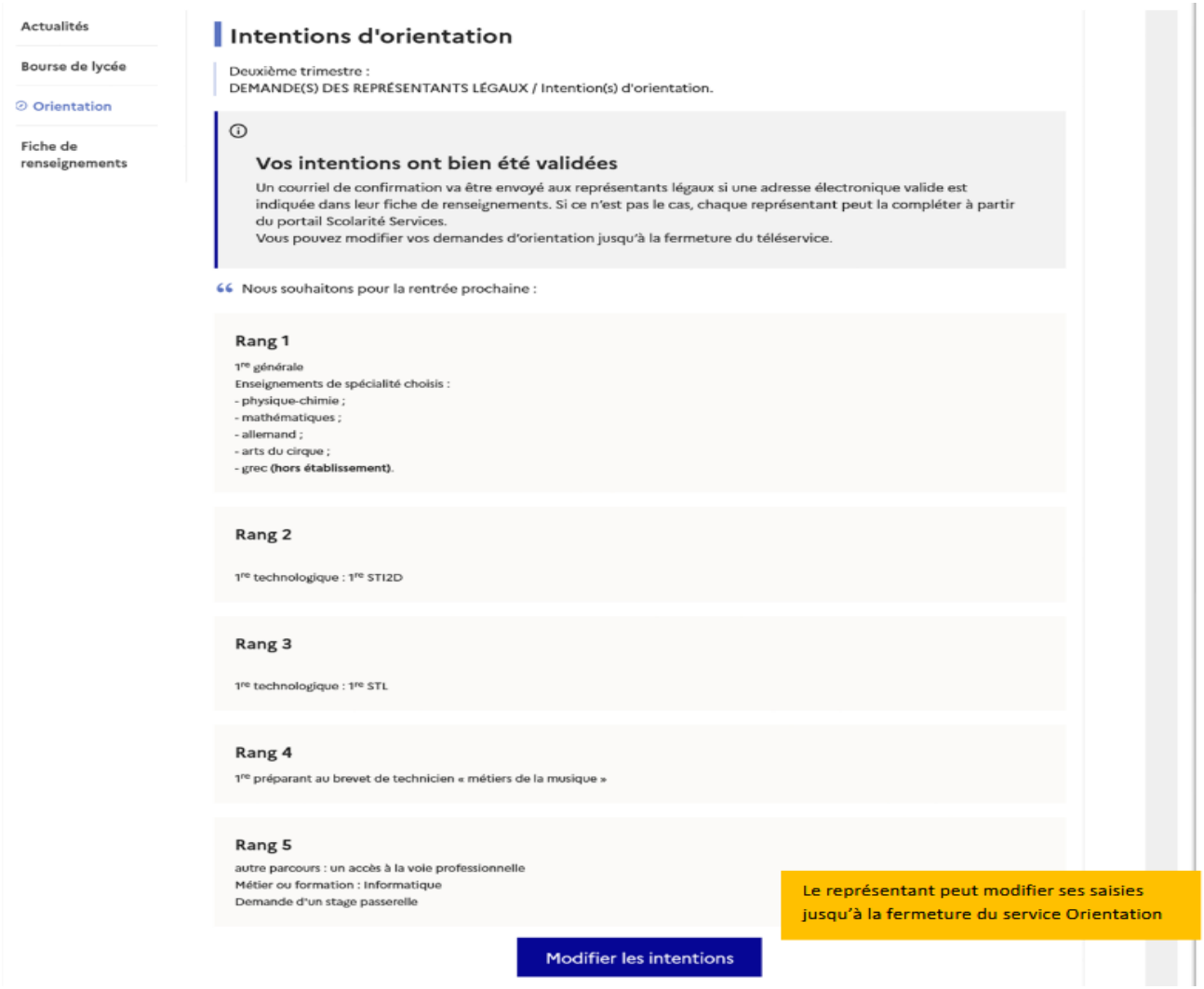

2ème trimestre: Phase provisoire 08

Réception des avis du conseil de classe

Le module Orientation sera fermé 48h00 avant le conseil de classe. Une fois le conseil de classe passé, 48h00 après il sera possible de se reconnecter pour prendre connaissance des retours du conseil.

Un représentant légal prend connaissance du ou des avis, des recommandations du conseil de classe

Il accuse réception des réponses

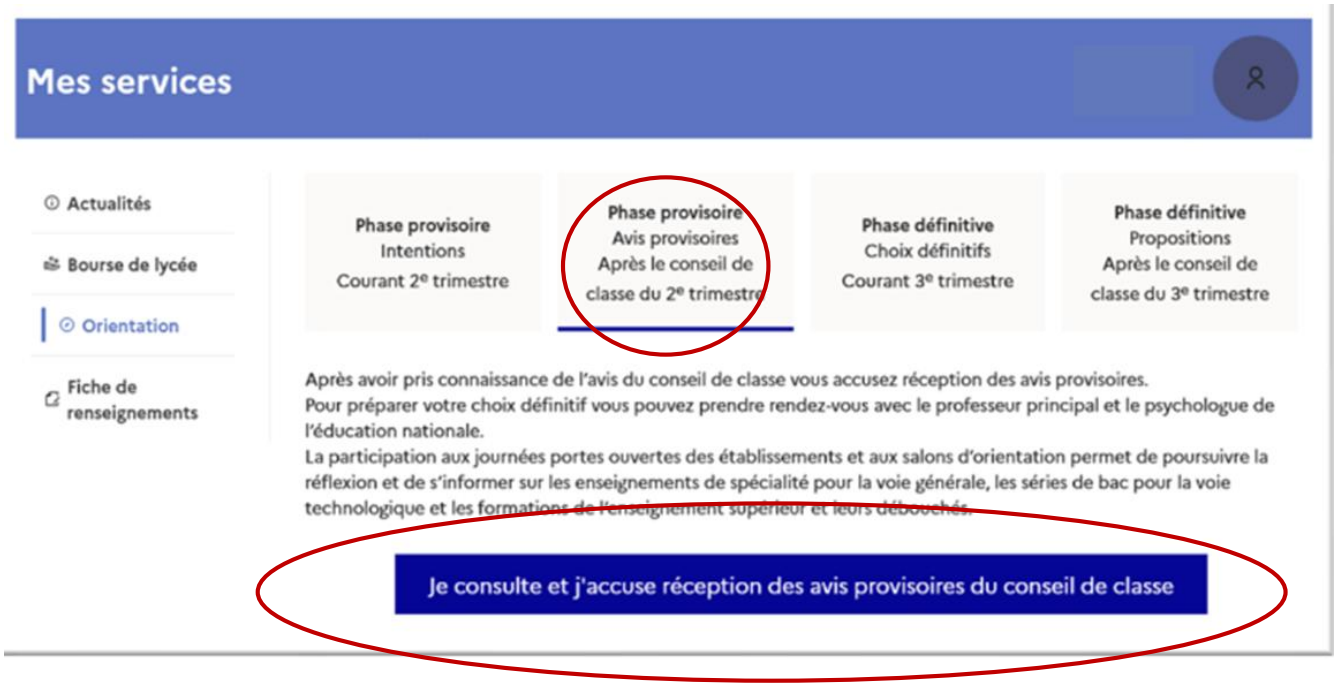

3ème trimestre: Phase définitive (de mi-mai à mi-juin)

Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix et un accès à la voie professionnelle en les classant par ordre de préférence.

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**

Si vous demandez un accès à la voie professionnelle, contactez le chef d'établissement pour effectuer les démarches nécessaires.

ORIENTATION: LE DIALOGUE ET LA PROCEDURE

Informations et rappels réguliers tout au long de la procédure du calendrier sur Pronote et le site internet du lycée.

BAC GENERAL, TECHNOLOGIQUE ou PROFESSIONNEL ?

VOIE GENERALE Elle a pour objectif de préparer les élèves à la poursuite **d'études supérieures longues (Université, CPGE, Ecoles).** Les élèves suivent un cycle d'études de deux ans pour la préparation d'un baccalauréat général. Ce cycle est composé de la classe de première et de la classe de terminale qui sont organisées en **enseignements communs,** en **enseignements de spécialité** et en **enseignements optionnels,** de manière à préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures. Vous y trouverez un enseignement théorique et abstrait.

VOIE TECHNOLOGIQUE. Elle dispense en deux ans, de manière équilibrée, des enseignements généraux et technologiques : vous y trouverez un enseignement plus appliqué avec une alternance de cours théoriques, d'études et de mise en pratique d'applications concrètes (fabrication, études de dossiers, manipulation en laboratoire) . Cette voie prépare, entre autres, à la poursuite d'études supérieures en 2 (**DUT-BUT** ou BTS) ou 3 ans après le bac (**BUT-Licence pro**). Elle permet aussi de poursuivre jusqu'à bac + 5 pour les meilleurs étudiants.. Il existe plusieurs séries: **STMG, STI2D, ST2S, STL, STD2A** - Hôtellerie, STAV, TMD (à condition d'avoir suivi une seconde spécifique).

VOIE PROFESSIONNELLE Le bac pro offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement se réfère à des métiers et comprend des stages appelés PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) et l'évaluation est effectuée pour l'essentiel en CCF (Contrôle en cours de formation).
Il permet d'accéder rapidement au monde du travail mais c'est aussi devenu un diplôme **qui permet un accès facilité à la poursuite d'études en BTS.** Environ 60% des bacheliers professionnels s'inscrivent dans l'enseignement supérieur.

LA VOIE GENERALE

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE :

- Depuis la rentrée 2019, les élèves qui poursuivent leurs études dans la voie générale préparent en deux ans un nouveau baccalauréat. Celui-ci donne une large place au contrôle continu tout au long des classes de première et de terminale. Ce baccalauréat qui a supprimé les filières de la voie générale (ES, L et S) permet de délivrer un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels.

- Le baccalauréat repose pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

- **L'épreuve anticipée écrite et orale de français** se déroule en fin de première.

- **En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité se déroule au printemps et deux épreuves ont lieu en juin** : l'écrit de **philosophie et le grand oral** préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : VERS UN NOUVEAU BACCALAUREAT

Les modalités d'évaluation du baccalauréat général

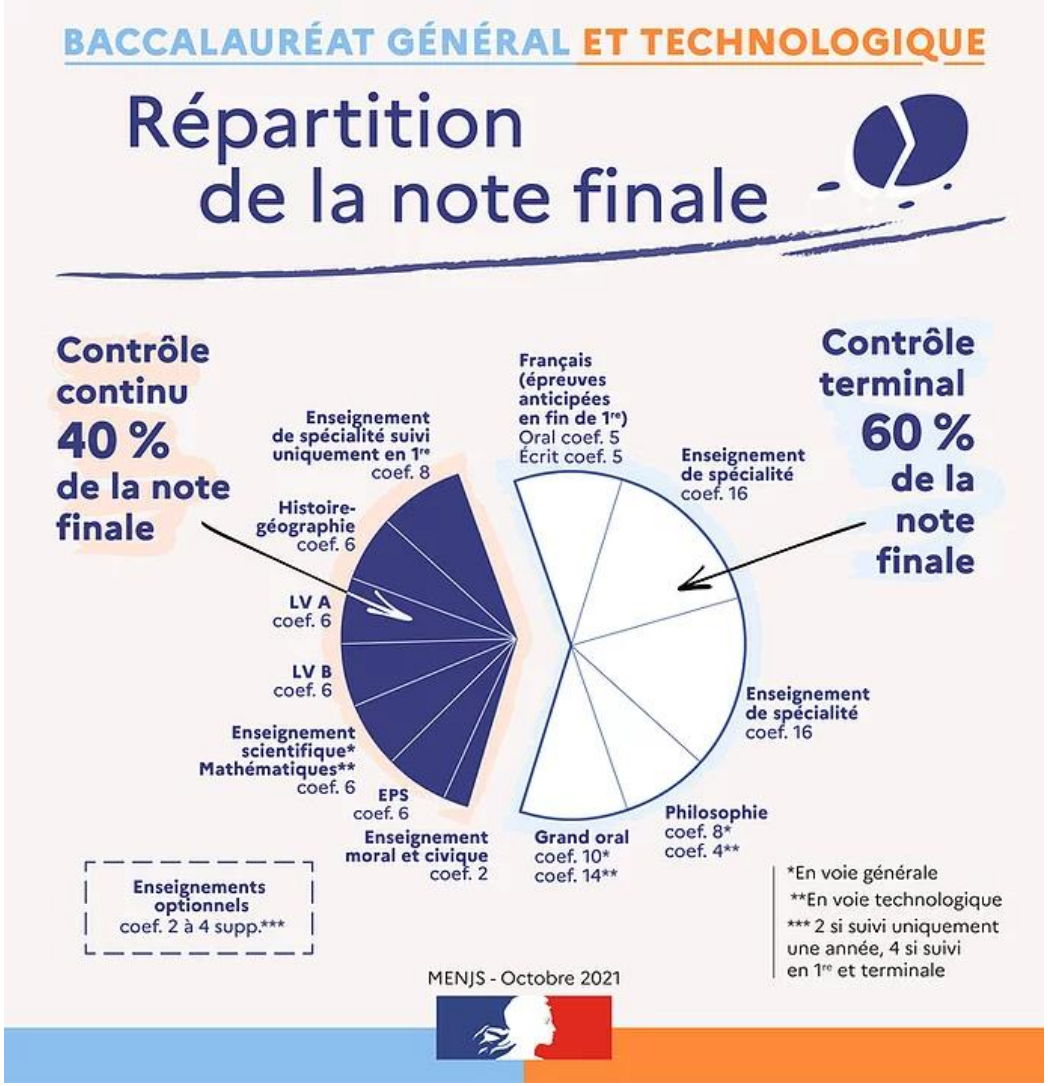

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Le calendrier d'évaluation du baccalauréat

Première

3ème trimestre: choix des deux enseignements de spécialités conservés en terminale

•Juin: Épreuves écrite et orale de français.

Terminale:

•Fin du 2ème trimestre (mi-mars): épreuves écrites terminales des deux spécialités.

•Juin: Epreuve écrite de **philosophie** + **Grand oral.**

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE :
Les horaires

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités – Première	Au choix 2 spécialités – Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

Enseignements optionnels

- Un enseignement en première
  Deux enseignements possibles en terminale
- Libre choix
- Durée 3 h

Dès la première :

- LANGUE VIVANTE C
- ARTS
- EPS
- LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

- MATHÉMATIQUES EXPERTES
- MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES
- DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE :
Les spécialités proposées au lycée Saint-John Perse

Huit spécialités sont proposées au lycée Saint-John Perse

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; **HGGSP**
- Humanités, littérature et philosophie ; **HLP**
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; **LLCER**
  - **Anglais**
  - **Anglais, Monde contemporain**
- Mathématiques ; **Maths**
- Physique-Chimie ; **PC**
- Sciences de la vie et de la Terre ; **SVT**
- Numérique et sciences informatiques ; **NSI**
- Sciences économiques et sociales ; **SES**

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE :
Les spécialités d'autres lycées

- Arts
- Biologie-Ecologie (Lycée Agricole);
- Littérature, langues et culture de l'antiquité ; **LLCA**
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; **LLCER - Espagnol**
- Sciences de l'ingénieur ; **SI**
- Education physique, pratique et culture sportive - **EPPCS**

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Choisir ses spécialités

Construire son projet à partir de ses goûts et aspirations
Les enseignements de spécialité sont choisis en seconde dans la perspective d'un parcours en voie générale vers la classe de première (3 enseignements de spécialité) et de terminale (2 enseignements parmi les trois initiaux).
Ils doivent répondre **aux goûts et aux motivations des élèves** dans les domaines qu'ils souhaitent approfondir pour **construire leur projet personnel**.

Prendre en compte ses aptitudes et sa motivation
En classe de seconde, le choix de ces enseignements vise à identifier les spécialités dans lesquelles **les aptitudes et l'intérêt des élèves garantiraient la motivation nécessaire à leur réussite** dans la suite de leur parcours au lycée.

Préparer sa poursuite d'études et sa réussite dans l'enseignement supérieur
À l'issue de la classe de première, les élèves préciseront les deux enseignements de spécialité qu'ils garderont pour les approfondir et conforter la suite de leur parcours. Les compétences qu'ils auront développées en fin de lycée leur permettront de **choisir en classe de terminale les formations post-bac** dans lesquelles ils seront les plus à même de réussir au vu des **attendus de l'enseignement supérieur**, et conformément au projet personnel qu'ils auront approfondi.

onisep HORIZONS21e

Un outil en ligne pour vous aider dans vos choix **http://www.horizons21.fr/**

Les programmes des spécialités

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

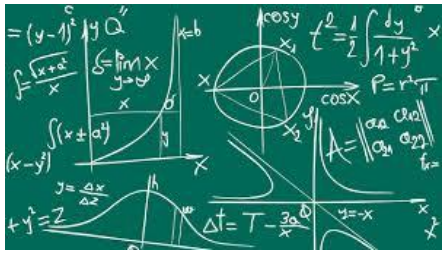

Mathématiques

L'enseignement de spécialité de **mathématiques** permet aux élèves de renforcer et d'approfondir l'étude des thèmes suivants : « Algèbre », « Analyse », « Géométrie », « Probabilités et statistique » et « Algorithmique et programmation ». Cet enseignement s'ouvre à l'histoire des mathématiques pour expliquer l'émergence et l'évolution des notions et permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et de consolider la maîtrise du calcul algébrique. L'utilisation de logiciels, d'outils de représentation, de simulation et de programmation favorise l'expérimentation et la mise en situation. Les interactions avec d'autres enseignements de spécialité tels que physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales sont valorisées.

Physique-chimie

L'enseignement de spécialité de **physique-chimie** propose aux élèves de découvrir des notions en liens avec les thèmes "Organisation et transformations de la matière", "Mouvement et interactions", "L'énergie : conversions et transferts" et "Ondes et signaux". Les domaines d'application choisis (« Le son et sa perception », « Vision et images », « Synthèse de molécules naturelles », etc.) donnent à l'élève une image concrète, vivante et moderne de la physique et de la chimie. Cet enseignement accorde une place importante à l'expérimentation et redonne toute leur place à la modélisation et à la formulation mathématique des lois physiques.

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

Sciences de la vie et de la Terre

L'enseignement de spécialité **Sciences de la vie et de la Terre** propose aux élèves d'approfondir des notions en liens avec les thèmes suivant : « La Terre, la vie et l'organisation du vivant », « Les enjeux planétaires contemporains » et « Le corps humain et la santé ». Le programme développe chez l'élève des compétences fondamentales telles que l'observation, l'expérimentation, la modélisation, l'analyse, l'argumentation, etc., indispensables à la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité propose également à l'élève une meilleure compréhension du fonctionnement de son organisme, une approche réfléchie des enjeux de santé publique et une réflexion éthique et civique sur la société et l'environnement. La spécialité Sciences de la vie et de la terre s'appuie sur des connaissances de physique-chimie, mathématiques et informatique acquises lors des précédentes années et les remobilise dans des contextes où l'élève en découvre d'autres applications.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

La spécialité **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** propose des clés de compréhension du monde contemporain par l'étude de différents enjeux politiques, sociaux et économiques majeurs. Chaque thème est l'occasion d'une observation du monde actuel, mais également d'un approfondissement historique et géographique permettant de mesurer les influences et les évolutions d'une question politique. L'analyse, adossée à une réflexion sur les relations internationales, développe le sens critique des élèves, ainsi que leur maîtrise des méthodes et de connaissances approfondies dans différentes disciplines ici conjuguées.

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

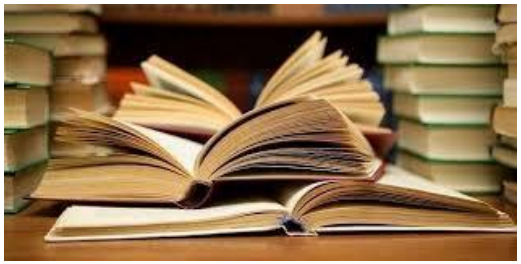

Humanités, littérature et philosophie

La spécialité **Humanités, littérature et philosophie** propose l'étude de la littérature et de la philosophie de toutes les époques par la lecture et la découverte de nombreux textes afin d'affiner la pensée et de développer la culture de l'élève. Elle s'appuie sur plusieurs grandes questions qui accompagnent l'humanité, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours : comment utiliser les mots, la parole et l'écriture ? Comment se représenter le monde, celui dans lequel on vit et ceux dans lesquels ont vécu et vivent d'autres hommes et femmes ? Cet enseignement développe ainsi la capacité de l'élève à analyser des points de vue, à formuler une réflexion personnelle argumentée et à débattre sur des questions qui relèvent des enjeux majeurs de l'humanité.

Sciences économiques et sociales

L'enseignement de spécialité **Sciences économiques et sociales** renforce et approfondit la maîtrise par les élèves des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Il éclaire les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. En renforçant les approches microéconomiques nécessaires pour comprendre les fondamentaux de l'économie et en proposant une approche pluridisciplinaire qui s'appuie notamment sur les sciences sociales, cet enseignement contribue à l'amélioration de la culture économique et sociologique des lycéens.

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

Langues, littératures et cultures étrangères

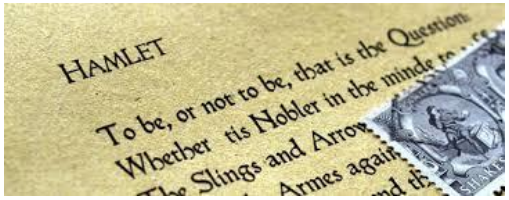

L'enseignement de spécialité en **langues, littératures et cultures étrangères** (classe de première, voie générale) s'adresse à tous les élèves souhaitant consolider leur maîtrise d'une langue vivante étrangère (l'allemand, l'**anglais**, l'espagnol ou l'italien) et **acquérir une culture approfondie et diverse relative à la langue étudiée**. En s'appuyant sur des supports variés (œuvres littéraires, articles de presse, films, documents iconographiques, documents numériques …), les élèves étudient des thématiques telles que « le voyage » ou « les imaginaires », tout en pratiquant l'ensemble des activités langagières (réception, production, interaction).

Deux choix possibles (les élèves doivent choisir l'une ou l'autre mais pas les deux):

- **LLCE Anglais** : Explorer la langue, la littérature et la culture de manière approfondie, développer le goût de lire, contribuer à développer les compétences orales.
- **LLCE Anglais, monde contemporain**: Explorer la langue anglaise et le monde anglophone contemporain de manière approfondie, développer les compétences communicationnelles, développer le goût de lire.

- Plus d'information sur le site internet du lycée

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

Numérique et science informatique

L'enseignement de spécialité **Numérique et sciences informatiques** propose aux élèves de découvrir des notions en lien, entre autres, avec l'histoire de l'informatique, la représentation et le traitement de données, les interactions homme-machine, les algorithmes, le langage et la programmation. L'élève s'y approprie des notions de programmation en les appliquant à de nombreux projets. La mise en oeuvre du programme multiplie les occasions de mise en activité des élèves, sous diverses formes qui permettent de développer des compétences transversales (autonomie, initiative, créativité, capacité à travailler en groupe, argumentation, etc.).

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

La spécialité **Littérature, langues et cultures de l'Antiquité** propose d'étudier de manière approfondie la langue, la littérature, l'histoire et les civilisations grecque et romaine en les mettant constamment en regard avec notre monde contemporain. Cette spécialité se fonde sur la lecture et la découverte de nombreux textes, en langue ancienne et en traduction, qui servent de supports à l'apprentissage du latin ou du grec. Le thème central « Vivre dans la cité », est décliné à travers l'étude des rapports entre hommes et femmes, des formes de la justice et de la place des dieux. En revisitant ainsi les modes de vie et de pensée des Anciens à la lumière de la modernité, l'élève en perçoit autant la singularité que la proximité. Il enrichit sa réflexion sur les sociétés antiques et contemporaines et acquiert une culture riche et diverse.

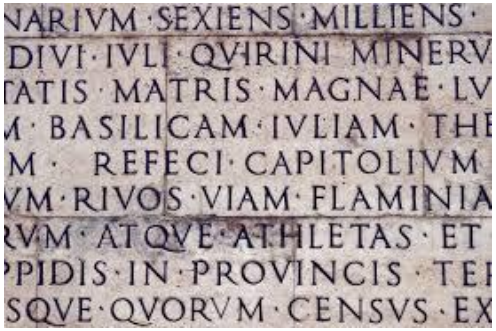

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

Science de l'ingénieur

L'enseignement de spécialité **Sciences de l'ingénieur** propose aux élèves de découvrir les notions scientifiques et technologiques de la mécanique, de l'électricité, de l'informatique et du numérique. Cet enseignement développe chez l'élève ses capacités d'observation, d'élaboration d'hypothèses, de modélisation, d'analyse critique afin de comprendre et décrire les phénomènes physiques utiles à l'ingénieur. L'enseignement de sciences de l'ingénieur intègre ainsi des contenus aux sciences physiques. Le programme introduit la notion de design qui sollicite la créativité des élèves, notamment au moment de l'élaboration d'un projet. Ce dernier permet aux élèves, sous la forme d'un défi, d'imaginer et de matérialiser une solution à un type de problématique rencontré par un ingénieur.

Education physique, pratique et culture sportive

Ce nouvel enseignement sera mis en place progressivement, d'abord en classe de première en 2021 et dans un à trois établissements par académie (**non définis à ce jour**).
Ce nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et cultures sportives » dépassera le champ strict de la pratique sportive. En plus des enseignements en éducation physique et sportive, il intégrera d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités…) en associant des apports pratiques et des contenus théoriques.
Le nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives » offre des perspectives de parcours d'études et d'insertion professionnelle dans de nombreux secteurs tels que les métiers de la santé et du bien-être, l'enseignement, l'entraînement, la gestion, la communication, le secteur événementiel, la recherche, la sécurité…

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

Arts

Cinéma-audiovisuel

L'enseignement de spécialité de **cinéma-audiovisuel** propose aux élèves une formation aux formes les plus larges de la création en images et en sons, à partir d'approches historiques, stylistiques, techniques et sociologiques. Cet enseignement repose également sur la pratique de l'écriture, de la mise en scène, de la captation et du montage, et sur la découverte des techniques, des métiers et des contraintes économiques liées aux objets de grande diffusion (films, séries, vidéos diffusées sur Internet, jeux vidéo, etc.). En classe de première, l'attention se porte particulièrement sur le statut de l'auteur : comment un style et un propos peuvent-ils se développer dans les contraintes multiples du système de production ? Comment le projet d'un réalisateur peut-il émerger d'un processus collectif porté tant par une équipe artistique que par une équipe technique ?

Histoire des arts

L'enseignement de spécialité d'**histoire des arts** propose aux élèves un panorama des formes de création artistique et s'attache à étudier leur contexte de création, quelles que soient leur époque et leur origine géographique. Cet enseignement a pour objectif de dispenser des clés d'analyse pour l'approche et la compréhension des arts plastiques, de la musique, des arts du spectacle, du cinéma, de l'architecture, etc. Il offre également une initiation aux pratiques culturelles en confrontant les élèves aux œuvres grâce à des visites de différentes institutions culturelles. En classe de première, l'enseignement est centré sur les modalités de création d'une œuvre : les techniques, l'artiste, le public et ses attentes ; le contexte politique, économique, social et artistique ; la popularité et la postérité de l'oeuvre au fil du temps.

Théâtre

L'enseignement de spécialité de **théâtre** propose d'associer une pratique de jeu et une expérience de spectateur approfondie par la découverte de nombreux spectacles et la construction d'une culture théâtrale. Cet enseignement permet l'acquisition du vocabulaire d'analyse essentiel pour comprendre les choix opérés pour la création d'un spectacle et de connaissances historiques par l'étude de plusieurs grandes époques de développement de l'art théâtral, y compris dans des traditions non-occidentales. Au-delà de l'adaptation d'un texte à la scène, l'élève s'interroge sur ce qui constitue et caractérise un spectacle, ainsi que sur la relation entre ce spectacle et ses spectateurs. Il découvre et expérimente, par une pratique de mise en scène, toutes les composantes techniques du théâtre.

Musique

L'enseignement de spécialité de **musique** (classe de première, voie générale) développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les élèves acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'oeuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE : Présentation des spécialités

Arts

Arts du cirque

L'enseignement de spécialité **Arts du cirque** articule la pratique approfondie des disciplines de cirque, le développement d'une créativité sensible et la construction d'une culture essentielle pour l'analyse critique des œuvres circassiennes. Cet enseignement vise la réalisation d'une prestation personnelle, réfléchie et enrichie de références. Guidé par une équipe pédagogique pluridisciplinaire et des partenaires professionnels du cirque, l'élève construit son propre terrain de recherche et d'expérimentation. Par la pratique d'au moins une discipline du répertoire et par l'étude des arts du cirque dans le temps et dans l'espace, l'élève prend conscience de son rapport à l'autre, à l'espace et au monde, et participe à la construction de son projet personnel.

Danse

L'enseignement de spécialité **Danse** associe l'acquisition d'une culture artistique vivante et ambitieuse, et la pratique artistique qui amène l'élève à conduire un travail chorégraphique personnel. Grâce au partenariat avec les structures culturelles, l'élève rencontre des artistes et leurs oeuvres ; il approfondit ainsi son questionnement sur l'art chorégraphique et apprend à porter un regard éclairé et critique sur la pluralité des pratiques dansées. Il développe enfin des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires et d'autres domaines de la pensée et des arts.

Arts plastiques

L'enseignement de spécialité **Arts plastiques** associe l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique diverse. Fondé sur la création artistique, il met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images. Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il permet à l'élève de découvrir la diversité des œuvres, des démarches artistiques, de leurs présentations et de leurs réceptions. Il l'inscrit dans une dynamique d'expérimentation et d'exploration, de recherche et d'invention, d'encouragement aux projets individuels et collectifs, de rencontres sensibles avec la création artistique et de réflexion sur l'art.

ORGANISATION DE LA VOIE GENERALE :
Les coefficients du baccalauréat

Article 1 - La liste et les coefficients des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat général sont fixés comme suit :

	Coefficient
Épreuves anticipées	
1 - Français (écrit)	5
2 - Français (oral)	5
Épreuves finales	
3 - Philosophie	8
4 - Épreuve orale terminale	10
5 - Épreuves de spécialité (deux au choix du candidat)	16

Article 2 - La liste et le coefficient des épreuves du baccalauréat général en contrôle continu sont fixés comme suit :
Un coefficient 30 est affecté à la moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes de contrôle continu des enseignements suivants : histoire-géographie ; langue vivante A ; langue vivante B ; enseignement scientifique ; éducation physique et sportive et l'enseignement de spécialité choisi par le candidat ne donnant pas lieu à une épreuve terminale.
Un coefficient 10 est affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal, attribuée par ses enseignants pour les enseignements énumérés dans le tableau suivant, chacun des enseignements comptant à poids égal.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

Les enseignements facultatifs (3h/sem)

- LCA. Latin
- Chinois LVC
- EPS Facultatif

En terminale seulement

- Mathématiques de complément
- Mathématiques expertes

Les élèves de première et terminale peuvent choisir au lycée de préparer le **Bachibac**, le baccalauréat avec une mention européenne en **anglais** ou en **espagnol** ou encore une classe **Promo sport**. Pour faire l'un de ces choix, il est généralement nécessaire que les élèves aient suivi les enseignements l'année précédente.

Il n'est pas recommandé de choisir un enseignement facultatif en plus d'une section Bachibac, d'une section européenne, d'une classe promo sport ou de l'ajouter à un autre enseignement facultatif en terminale. En effet, la charge sur l'emploi du temps est alors très importante et souvent trop difficile à assumer par les élèves (cours toute la semaine du lundi au samedi). L'établissement ne retiendra ces demandes que dans des cas exceptionnels et en fonction des possibilités.

L'inscription en Bachibac, section européenne ou à un enseignement facultatif au mois de juin est définitive pour l'année scolaire. Aucun abandon ne sera accepté à la rentrée et en cours d'année scolaire.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Chaque filière se caractérise par une spécialisation dans un domaine technologique. Au baccalauréat, le poids des disciplines technologiques est plus important que celui des disciplines générales.

Bac STMG	Bac ST2S	Bac STI2D	Bac STL	Bac STD2A
Sc et techno du management et de la gestion	Sc et techno de la santé et du social	Sc et techno de l'industrie et du dvpt durable	Sc et techno de laboratoire	Sc et Techno du Design et des Arts Appliqués

Baccalauréats
Spécifiques:

Bac STAV	Bac STRH	Bac TMD
Sc et techno de l'agronomie et du vivant	Restauration, Hôtellerie	Techniques de la musique et de la danse

Le bac STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

Ce bac s'adresse aux élèves intéressés par la réalité du fonctionnement des entreprises et des organisations, les relations au travail, les nouveaux usages du numérique, le marketing, la recherche et la mesure de la performance, l'analyse des décisions et l'impact des stratégies d'entreprise.

Poursuite d'études

Formations technologiques courtes

*(BTS et **BUT**) En fonction de la spécialité : BTS compta., MCO, NDRC, assistant de gestion de PME PMI, communication, assurance, banque, transport, animation et gestion touristiques locales, DUT GEA (BUT), GACO, GLT, etc.*

***Filière comptable** DCG, DSCG…*

Formations universitaires générales 20%

(1ère année licence) administration économique et sociale, droit, communication, etc.

*Autres formations **4,1** %*

*Préparations aux grandes écoles **1,6** %*

CPGE économique et commerciale, voie technologique (ECT).

A noter:

Il existe 4 enseignements spécifiques pour le bac STMG.
Il faut en choisir un en terminale

- *Mercatique*
- *Ressources humaines et communication*
- *Gestion et finance*
- *Systèmes d'information de gestion*

Le lycée propose 3 enseignements spécifiques (merca, GF, SIG).

Le bac STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)

Enseignements communs		
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première et de terminale**
	Français	3 h en classe de première
	Philosophie	2 h en classe de terminale
	Histoire-géographie	1 h 30
	Enseignement moral et civique	18 h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 heure d'ETLV)
	Education physique et sportive	2 h
	Mathématiques	3 h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heures de vie de classe		

Enseignements de spécialité			
Enseignement	**Volumes horaires en classe de première**	**Enseignement**	**Volumes horaires en classe de terminale**
Sciences de gestion et numérique	7 h	-	-
Management	4 h	-	-
-	-	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing); ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.	10 h
Droit et économie	4 h	Droit et économie	6 h

Le bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Pour ceux qui s'intéressent à l'industrie, à l'innovation technologique et à la transition énergétique, et qui souhaitent suivre une formation technologique polyvalente en vue d'une poursuite d'études.

Poursuite d'études

Un BTS ou un DUT (BUT) en 2 (3) ans, notamment en énergie, logistique, maintenance, informatique industrielle...
Il est aussi possible de postuler dans certaines écoles d'ingénieurs en 5 ans, avec un solide dossier, ou dans quelques écoles spécialisées en électronique, mécanique, réseaux…
Autre voie : la classe prépa TSI (technologie et sciences industrielles), accessible avec un bon niveau. Réservée aux bacheliers STI2D, elle permet d'intégrer une école d'ingénieurs sans être en concurrence avec les bacs S.
Enfin, pour rejoindre une licence sciences de l'ingénieur à l'université (par exemple, électronique, mécanique…), une année de mise à niveau est souvent conseillée

Le bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Enseignements communs		
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première et de terminale**
	Français	3 h en classe de première
	Philosophie	2 h en classe de terminale
	Histoire-géographie	1 h 30
	Enseignement moral et civique	18 h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 heure d'ETLV)
	Education physique et sportive	2 h
	Mathématiques	3 h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heures de vie de classe		

Enseignements de spécialité				
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première**	**Enseignement**	**Volumes horaires en classe de terminale**
STI2D	Innovation technologique	3 h	-	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	-	-
	-	-	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique	12 h

Le bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Ce bac s'adresse aux élèves intéressés par les relations humaines et le travail sanitaire et social. Qualités souhaitées : autonomie, esprit d'initiative, sens du contact, aptitude à communiquer et à travailler en équipe.

Poursuite d'études

Les BTS et les DUT - BUT des domaines paramédical et social sont la poursuite logique du bac ST2S. On peut y ajouter les BTS esthétique-cosmétique ou encore hygiène propreté-environnement.

Les titulaires des BTS et DUT-BUT du domaine social pourront ensuite continuer en licence pro (en 1 an) ou préparer un diplôme d'État (DE).

Le métier de conseiller en économie sociale et familiale nécessite, par exemple, un BTS économie sociale et familiale suivi d'un DE du même nom. Même chose pour l' éducateur spécialisé qui peut obtenir son DE en 1 an après un DUT-BUT carrières sociales, option éducation spécialisée.

À noter : pour les BTS et les DUT du paramédical (BTS diététique, DUT génie biologique…), de solides connaissances en sciences sont demandées.

Il est aussi possible d'intégrer des écoles paramédicales et des écoles du social pour préparer certains DE directement après le bac, mais, les concours d'entrée étant très sélectifs, il est conseillé de suivre une préparation.

Le bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)

Enseignements communs		
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première et de terminale**
	Français	3 h en classe de première
	Philosophie	2 h en classe de terminale
	Histoire-géographie	1 h 30
	Enseignement moral et civique	18 h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 heure d'ETLV)
	Education physique et sportive	2 h
	Mathématiques	3 h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heures de vie de classe		

	Enseignements de spécialité			
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première**	**Enseignement**	**Volumes horaires en classe de terminale**
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3 h	-	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5 h	-	-
			Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h

Le bac STL (sciences et technologies de laboratoire)

Le bac STL s'adresse aux élèves qui ont un goût affirmé pour la biologie, la physique-chimie, les manipulations et la démarche expérimentale en laboratoire et qui souhaitent acquérir un solide bagage scientifique et technologique.

Poursuite d'études

Formés aux manipulations et aux pratiques de laboratoire, les bacheliers STL accèdent en nombre aux BTS ou aux DUT-BUT de biologie, de chimie, de l'environnement, du paramédical… De quoi s'insérer professionnellement en 2 ans ou continuer ses études.
Les bacheliers STL avec un bon niveau peuvent rejoindre une classe prépa technologie et biologie (TB) ou technologie, physique et chimie (TPC), qui leur donne accès à certaines écoles d'ingénieurs de biologie ou de chimie.
Autre voie : postuler dans les écoles d'ingénieurs qui recrutent des bacheliers STL. Il faut présenter un solide dossier et s'engager pour 5 ans d'études.
Certaines écoles du paramédical ou de biologie leur sont également accessibles sur concours.

Le bac STL (sciences et technologies de laboratoire)

Enseignements communs		
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première et de terminale**
	Français	3 h en classe de première
	Philosophie	2 h en classe de terminale
	Histoire-géographie	1 h 30
	Enseignement moral et civique	18 h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 heure d'ETLV)
	Education physique et sportive	2 h
	Mathématiques	3 h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heures de vie de classe		

Enseignements de spécialité				
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première**	**Enseignement**	**Volumes horaires en classe de terminale**
STL	Physique-chimie et mathématiques	5 h	Physique-chimie et mathématiques	5 h
	Biochimie-biologie	4 h	-	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-	-
			Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 h

Le bac STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

Le bac STD2A s'adresse aux élèves désireux d'exercer dans les secteurs du design graphique, du design d'espace, du design de mode, du design de produits, des métiers d'art. Ce bac intéressera celles et ceux qui sont attirés par les applications de l'art (graphisme, mode, design...) et par la conception et la réalisation d'objets (vêtements, meubles, ustensiles...) ou d'espaces.

Poursuite d'études

Déjà formés aux arts plastiques et appliqués, ainsi qu'à la réalisation de projets en design, les bacheliers STD2A accèdent aux DMA (diplômes des métiers d'art) et DNMADE (diplôme national des métiers d'art et de design). Ils sont sélectionnés sur leurs résultats scolaires et des travaux artistiques joints au dossier. Dans certaines spécialités, le nombre de places et/ou d'établissements est réduit, d'où une forte concurrence.
Les domaines sont variés : graphisme, stylisme, architecture intérieure, création industrielle, design d'objet, restauration d'art, cinéma d'animation…
À bac + 2, les DMA le DNMADE préparent aux fonctions d'assistant en conception-création ou d'artisan d'art. Les DMA gagnent à être complétés par une licence professionnelle, qui apporte en 1 an une spécialisation ou une seconde compétence. Ou, mieux, par un DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués) de niveau bac + 5.
Conférant le grade de licence (bac + 3), le DNMADE permet une poursuite d'études en master (bac + 5).
Les bacheliers STD2A qui visent un emploi de designer doivent envisager des études longues. Ils peuvent déposer un dossier dans une école d'art. Certaines écoles, notamment les publiques (Ensad, Ensci, écoles des beaux-arts), recrutent sur concours. Très demandées, car moins coûteuses que les écoles privées, elles sont souvent les plus sélectives.

Le bac STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

Enseignements communs		
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première et de terminale**
	Français	3 h en classe de première
	Philosophie	2 h en classe de terminale
	Histoire-géographie	1 h 30
	Enseignement moral et civique	18 h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 h (dont 1 heure d'ETLV)
	Education physique et sportive	2 h
	Mathématiques	3 h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heures de vie de classe		

	Enseignements de spécialité			
	Enseignement	**Volumes horaires en classe de première**	**Enseignement**	**Volumes horaires en classe de terminale**
STD2A	Physique-chimie	2 h	-	-
	Outils et langages numériques	2 h	-	-
	Design et métiers d'art	14 h	Analyse et méthodes en design	9 h
			Conception et création en design et métiers d'art	9 h

ORGANISATION DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE: Les coefficients du baccalauréat

Article 1 - Les enseignements sur lesquels portent les épreuves obligatoires du baccalauréat technologique ainsi que les coefficients attribués à chacun de ces enseignements sont fixés comme suit pour les séries suivantes : STMG, TS2S, STL, STI2D, STD2A, STHR

Épreuves terminales
Coefficient
Épreuves anticipées
1. Français (écrit) 5
2. Français (oral) 5
Épreuves finales
3. Philosophie 4
4. Épreuve orale terminale 14
5. Épreuves de spécialité 16

Contrôle continu
Un coefficient 10 est affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal, attribuée par ses enseignants pour les enseignements énumérés dans le tableau précédent, chacun des enseignements comptant à poids égal.
Un coefficient 30 est affecté à la moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes de contrôle continu des enseignements suivants : histoire-géographie ; langue vivante A ; langue vivante B ; mathématiques ; éducation physique et sportive et les enseignements de spécialité suivis le cas échéant uniquement en classe de première.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

Quelques éléments statistiques sur l'orientation post 2nde GT au lycée :

%	2017/2018	2018/2019	2019/2020	**2020/2021**
Générale	63,5	69,2	70	**65,7**
STMG	19,9	18,0	19,1	21,6
Autres 1eres	3,0	3,3	5,5	5,7
Dbt	5,3	3,4	1,4	0,7
REO	8,3	6,1	4,0	6,4
1ereGEN	63,5	69,2	70,0	65,7
1ereTECHNO	22,9	21,3	24,6	27,3
REO+RED	13,6	9,5	5,4	7,1

AFFECTATION

En fonction de la décision d'orientation, plusieurs situations seront possibles :

- **Passage en 1ere GT**
  - **Orientation et affectation en classe de 1ere au lycée Sant-John Perse.**
  - **Orientation vers une 1ere GT non proposée par le lycée (Autres enseignements de spécialités, STI2D, ST2S, STL …)**

- **La réorientation vers la voie professionnelle.**
  - **Passage en 1ere d'un baccalauréat professionnel.**

- **Le maintien en classe de seconde**
- **Redoublement exceptionnel**

Passage en 1ere GT

- **L'affectation en classe de 1ere générale au lycée Saint-John Perse.**

L'élève orienté en première générale avec des enseignements de spécialités proposés au lycée Saint-John doit s'inscrire au lycée. *Selon calendrier diffusé aux élèves (fin juin 2022). Pour les enseignements de spécialités non proposés au lycée un dossier demande de changement d'établissement devra probablement être constitué pour une commission d'affectation fin juin/début juillet. Les affectations seront prononcées dans la limite des capacités d'accueil des établissements.*

- **Orientation vers une filière de 1ere technologique (STMG, ST2S, STI2D, STL …)**

Les élèves devront remplir un dossier d'affectation ou saisir directement leurs vœux pour une saisie des vœux dans Affelnet lycée pour la voie technologique. Chaque élève a la possibilité de formuler jusqu'à 4 vœux. Procédure à confirmer (en attente des informations académiques).

Maintien en classe de 2nde ou redoublement exceptionnel

Les élèves maintenus en 2nde, à leur demande ou à celle du chef d'établissement (redoublement exceptionnel), doivent remplir **un dossier d'affectation en 2ndeGT** (sur le même dossier que pour une réorientation). Les élèves doivent y indiquer des vœux d'affectation.

***(Les dossiers seront distribués aux élèves concernés par les professeurs principaux au mois d'AVRIL** . Ils devront être retournés à l'établissement avant les congés de printemps.)*

*La saisie informatique AFFELNET de ces vœux sera effectuée par l'établissement à priori **au cours du mois de MAI 2022)**.*

Réorientation vers la voie professionnelle

- **DEMANDE D'AFFECTATION EN 1ère PROFESSIONNELLE**

Lors de la phase d'affectation dans la voie professionnelle les 2nde GT se porteront candidat **prioritairement en 1ère professionnelle**. Ceux ayant déjà doublé la classe de seconde bénéficieront d'une priorité supplémentaire pour ce type de formation. Les vœux des élèves seront saisis dans l'application AFFELNET et transmis aux établissements demandés.

Remarque: Les demandes pour l'apprentissage doivent s'effectuer directement par les familles auprès des CFA et des entreprises.

Réorientation vers la voie professionnelle

- **Les dossiers** seront remis aux élèves **pouvant être concernés en AVRIL_MAI.** Pour remplir ces dossiers, il est fortement conseillé aux élèves de prendre tous les renseignements nécessaires auprès des équipes éducatives (COP, CPE, professeurs principaux). Les dossiers dûment renseignés et signés doivent être retournés au plus tard le fin avril début mai pour la saisie des vœux qui se déroulera à partir du mois de **MAI**
- **L'affectation sera notifiée aux élèves fin juin, ils devront s'inscrire dans les lycées fin juin – début juillet 2022 selon le calendrier diffusé par le Rectorat et les établissements.**

AFFECTATION VERS UNE AUTRE ACADEMIE (Déménagement…)

Les élèves souhaitant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée. Les procédures sont différentes selon les académies de destination. Selon les cas, les demandes devront être effectuées dès la fin du mois d'avril.

Plus d'infos…

+ d'information sur les baccalauréats sur le site de l'Onisep.
http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique

http://www.onisep.fr

Aide à l'orientation sur
http://www.secondes-premieres2021-2022.fr/
http://www.horizons21.fr/

Pour le lycée Saint-John Perse sur le site du lycée
http://www.lycee-saint-john-perse.fr

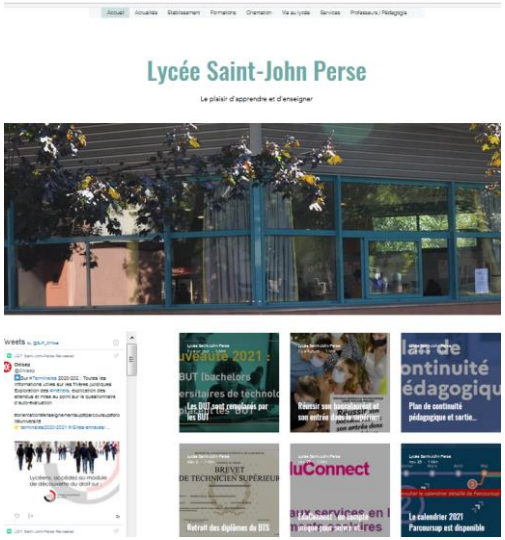

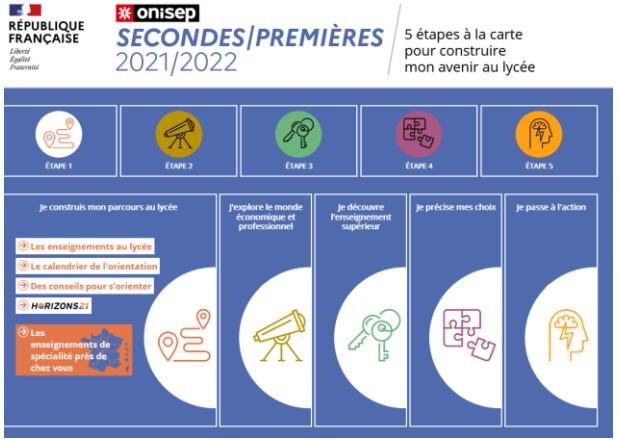

onisep
HORIZONS21

Récapitulatif

COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 2de GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe de votre compte EduConnect ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

INTENTIONS D'ORIENTATION

Du : 07/02/2022 **Au :** 05/03/2022

Conseil de classe du 2e trimestre/1er semestre : A partir du 07/03/2

1 **Avant le conseil de classe**

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes :**

— 1re générale (sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté) ;
— 1re technologique (sélection de la série technologique) ;
— 1re préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 intentions d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence.

Les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, demandez conseil au professeur principal.

2 **Après le conseil de classe**

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Du : 09/05/2022 **Au :** 25/05/2022

Conseil de classe du 3e trimestre/2nd semestre : A partir du 30/08

3 **Avant le conseil de classe**

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**
Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix et un accès à la voie professionnelle en les classant par ordre de préférence.

4 **Après le conseil de classe**

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Si vous demandez un accès à la voie professionnelle, contactez le chef d'établissement pour effectuer les démarches nécessaires.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation2nde

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

Les parents sont autonomes dans la création de leur compte EDUCONNECT.

Ce compte a dû déjà être utilisé en juillet pour l'inscription au lycée, pour les demandes de bourses…

Il reste le même si votre enfant change d'établissement

Lycée Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry
64 000 PAU
05 59 62 73 11/ 05 59 32 26 80
Ce.0641732K@ac-bordeaux.fr

http://www.lycee-saint-john-perse.fr

Prov / Janvier 2022